

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE 9° séance du mercredi 9 décembre 2020
Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Henri Klunge : « Une multimodalité accessible »
- ouï la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mercredi neuf décembre deux mille vingt.

La présidente :

Le secrétaire :